

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mars 2024

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 08 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (23) : Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Carine COURTIAL, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN, Isabelle LEO.

Absents ayant donné pouvoir (1) : Emilien TERRAS pouvoir à Christine JARGEAT.

Absents (5) : Françoise CHAZAL, Delphine GREVE EL HASSANI, Cécile MVOGO, Damiens LAURENS, Margot DION.

Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2024-010 BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12,

Madame le Maire expose :

Madame le Maire invite l'Assemblée à examiner le compte administratif 2023 du budget principal et lui demande de bien vouloir élire M. Christophe LAVIGNE, Président de séance, pour le vote de ce compte administratif.

M. LAVIGNE, Président de séance, désigné conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs 2023 de ce compte administratif qui font apparaître les résultats suivants :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2023 (en €)
011 Charges à caractère général	1 464 704,34
012 Charges de personnel	2 182 790,98
014 Atténuation de produits	9 401,00
65 Autres charges de gestion	608 346,36
66 Charges financières intérêts	34 662,61
67 Charges exceptionnelles	15 165,42
68 Provisions	158,17
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	4 315 228,88
042 Opérations d'ordre entre sections	307 005,04
TOTAL	4 622 233,92



RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2023 (en €)
013 Atténuation de charges	24 314,12
70 Produits des services	265 036,70
73 Impôts et taxes	4 311 900,36
74 Dotations et participations	949 331,56
75 Autres produits de gestion	37 800,88
76 Produits financiers	11 859,31
77 Produits exceptionnels	71 131,59
78 Reprise sur amortissements et provisions	105,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	5 671 479,52
042 Opérations d'ordre entre sections	34 966,95
TOTAL	5 706 446,47

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2023 (en €)
20 Immobilisations incorporelles (sauf compte 204)	28 311,16
204 Subventions d'équipement versées	155 102,00
21 Immobilisations corporelles	162 043,91
23 Immobilisations en cours	300 692,55
Opérations d'investissements	1 321 153,47
Sous total dépenses d'équipement	1 967 303,09
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	62 679,32
16 Remboursement capital emprunts	269 383,00
Sous total dépenses réelles investissements	2 299 365,41
040 Opérations d'ordre entre sections	34 966,95
041 Opérations patrimoniales	34 693,20
TOTAL	2 369 025,56

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2023 (en €)
10 Dotation fonds divers (hors compte 1068)	679 690,68
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00
13 Subventions d'investissement	365 873,64
21 Immobilisations corporelles	7 541,66
Sous total recettes réelles investissements	2 053 105,98
040 Opérations d'ordres	307 005,04
041 Opérations patrimoniales	34 693,20
TOTAL	2 394 804,22

	RESULTATS CA 2023
Fonctionnement de l'exercice N	1 084 213 €
Résultat reporté N-1	2 499 009 €
Résultat section Fonctionnement	3 583 222 €
Investissements de l'exercice N	25 779 €
Résultat reporté N-1	959 711 €
Résultat section Investissement	985 489 €
Résultat total fonctionnement et investissement	4 568 711 €
Solde restes à réaliser investissement (recettes-dépenses)	- 445 968 €
Résultat cumulé avec restes à réaliser	4 122 743 €

En conséquence et après consultation de la commission finances en date du 11 mars 2024,



Après en avoir délibéré
Le conseil Municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER le Compte Administratif 2023 du Budget Principal qui vous est présenté.

Est annexé à la présente délibération le document de présentation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

ETOILE SUR RHONE

Le 21 mars 2024

Le Maire,

Françoise CHAZAL

